Replique à l'Examen du Mémoire sur les affaires actuelles de la Pologne. 1791.

Hailes, minister angielski w Warszawie

RÉPLIQUE
A L'EXAMEN DU MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES ACTUELLES DE LA
POLOGNE

1791.

par l'Auteur du Mémoire.

Mox patuit breve confinium Artis & falsi.
TAC. ANN. IV. 58.



à VARSOVIE,
de l'Imprimerie de MICHEL GRÖLL, Libraire de la Cour.

Irritat, mulcet, falsis terroribus implet.

Hor.

RÉPLIQUE
A L'ÉXAMEN.

Le Citoyen (il n'eſt pas dit de quel pays) qui examine mon Memoire prête ſi fort le flanc à la réfutation, que j'aurois été tenté de croire que quelqu'un qui me veut du bien, ſe ſervant d'une petite ruſe de l'Amitié, pour éviter de paroître officieux, vouloit me donner une occaſion de mettre la vérité dans un point de jour plus frappant, ſi ce n'étoit pour l'aſpérité des expreſſions qu'il employe contre moi, & qui me prouve, malgré moi, malheureuſement, qu'il eſt faché tout de bon.

Si mon examinateur avoit bien voulu ſuivre mon Exemple & ſe reſtreindre à la diſcuſſion des choſes & non pas des mots; s'il avoit voulu élaguer ce qui ne regardoit pas l'objet de notre diſpute; s'il avoit voulu rétrancher tout ce qui eſt déclamation & incivilités; ſi enfin, il n'avoit cherché plutôt à ſéduire qu'à convaincre (ce chemin eſt toujours plus long parcequ'il eſt plus tortueux) peu de pages auroient ſuffi à ſes objections.

Selon le Syſtême d'une Cour que mon Adverſaire paroit vouloir ſervir, je vois qu'il veut me brouiller abſolument, tout anonyme que je ſuis, avec la Nation ; pas, peut-être, dans l'eſpérance de faire valoir ſes propres raiſons, mais, dans celle de m'empêcher de mettre à profit les miennes.

Comment eſt-il poſſible qu'un Ecrivain ſans Nom, puiſſe ſonger à donner des Conſeils *impérieux*, à une Nation ? Il peut donner ſon ſentiment d'une maniere peu agréable peut-être, mais lorsque ce ſentiment paroitra dicté par l'amour du bien, il n'offenſera perſonne de raiſonnable, encore moins une auguſte Aſſemblée, qui (éxcepté des individus qui la compoſent) doit être reſpectueuſement cenſée n'en pas avoir la moindre Connoiſſance.

Page 4.

" Les Sentimens qu'une Nation peut avoir „ pour ſes voiſins ſont, ce me ſemble, dit nôtre Ci- „ toyen, très-independans des efforts qu'elle fait pour „ réformer de vieux abus, ſe donner des loix & éta- „ blir une adminiſtration raiſonnable; c'eſt de quoi „ s'eſt occupée & s'occupe principalement la Diète „ actuelle. "

Depuis quand eſt-ce que ceux qui préſident au ſort les Etats, ont enviſagé leurs Affaires intérieu-

res & extérieures comme indépendantes les unes des autres? — Je penſe, au contraire, qu'elles ſont intimement liées enſemble; mais la queſtion aujourd'hui eſt, ſi c'eſt au dehors ou au dedans qu'il faut porter ſes premiers régards. L'Exiſtence Politique de tout pays va avant ſon éxiſtence Civile. L'Homme cherche à vivre, à reſpirer, & à ſe défendre avant que de ſonger à ſon bien-être & à ſes commodités. — Qui de nous, ayant une maiſon à arranger & à meubler, ne s'aviſeroit pas, avant tout, de la ſécurité de ce qu'il comptoit de faire chez lui, par de bonnes portes & de bonnes ſerrures? Quel que ſoit le ſuccès avec lequel la Pologne travaillera à la reforme de ſon Gouvernement, à moins de devenir une Nation de Spartiates, elle ne peut exiſter ſans Alliés. Ce doit être ſon Objet principal de s'en procurer, & (comme dit l'Examinateur) *à ſa convenance*. De la nature de ces Alliances nous parlerons après; mais, en attendant, gardons nous bien de traiter cet interêt comme ſécondaire pour la raiſon qui ſuit & qui fera effet ſur l'eſprit de tout *bon* Citoyen.

Tant que la Pologne n'eſt point à l'abri de l'Ambition de ſes voiſins & dans une parfaite ſecurité politique, Elle éprouvera toujours plus ou moins les funeſtes effets de l'influence etrangère dans ſon interieur. L'Aſſemblée de la Nation eſt convaincue de cette importante verité, qu'elle a appriſe à ſes

dépens, depuis aſſez long-tems. Tout ce que l'intrigue deconcertée, mais non découragée, a pu mettre en oeuvre pour rétarder ſes opérations, ou pour les rendre infructueuſes, a été employé, depuis qu'il s'agit de poſer les fondemens du nouveau Gouvernement. J'en appelle à la célébre déciſion de cette même Aſſamblée; j'en appelle à ſon unanimité même (car les Ennemis de leur pays n'oſoient ſe montrer ce jour là) qui à reſolu le 21. du mois de Fevrier l'abolition de la Conſtitution de 1768. la derniere marque de la ſervitude Polonaiſe. Quel que ſoit le degré de reſpect témoigné, par l'Auteur de *l'Examen* pour les décrets de la Diète, je me flatte, qu'à cette occaſion-ci, mes hommages ſeront régardés comme auſſi ſincères, pour le moins, que les ſiens.

Mon Mémoire eſt bien court. J'ai taché de le rendre clair, précis, & ſimple, & je crois avoir reuſſi. Je n'aime pas les figures, ſur tout en affaire. Une ſeule m'eſt echappée qui paroit avoir excité vivement le dépit de l'Auteur de l'Examen. L'Epithète *d'orageuſe*, appliqué à la Pologne, pendant cette Diète, lui déplaît beaucoup: beaucoup audelà, ce me ſemble, de ſon importance; mais ſans vouloir défendre les Métaphores, je demande ſi la République, incertaine de ſon ſort, armant de tous les cotés, expulſant par des decrets & des démonſtrations hoſtiles, un oppreſſeur de ſon Territoire, & étouffant dans ſon ſein le

germe d'une Révolte excitée par ce même oppreſſeur, et menaçant des mêmes horreurs et des mêmes atrocités de celle de 1768. Je demande, dis-je, ſi cette Epoque doit-être regardée comme un moment de *Calme* ?

Mon Examinateur-Citoyen employe à peu près la valeur de deux pages pour combattre mon aſſertion de la méfiance de la Pologne envers la Pruſſe pendant cette Diète. — Qu'elle ſoit fondée ou non, peu importe à l'eſſentiel de notre queſtion, et il ne me paroît pas qu'il y ait de quoi échauffer la bile à perſonne. — Cependant l'Examinateur, chemin faiſant, dit beaucoup de mal de l'Angleterre & de l'Auteur du Mémoire. L'Exiſtence d'une Opinion générale n'eſt pas facile à prouver; il faudroit, peut-être, pour l'établir aller aux voix ſecretes & faire un *Turnus* de toute la Nation Polonaiſe: mais comme cette maniere de conſtater la confiance ou la Méfiance envers la Pruſſe ſeroit un peu longue, il faut ſe contenter des preuves produites par les démarches de la Députation pour les Affaires Etrangerès, l'Organe de la Diète et, par conſequent, de la Nation; Elle a (comme il eſt dit dans le Mémoire) invité le Miniſtre d'Angleterre à aſſiſter à ſes Conferences avec l'Envoyé de Pruſſe ſur des Affaires qui ne le régardoient qu'indirectement, en qualité de temoin, capable de raſſurer la Pologne

ſur les intentions & la bonne volonté de la Pruſſe. — On ne veut pas convenir que ce fit la Convention de *Reichenbach* qui fit diſparoître la Confiance de la Pologne dans les Anglois. Soit. Mais ſi je me permettais de ſuivre l'exemple de mon Adverſaire dans le choix de ſes expreſſions polémiques, je dirai quelque choſe de plus fort que *qu'il ſe trompe*, en diſant que la démande de Dantzig & de Thorn étoit faite à peu-près à l'Epoque de cette Convention. Cette démande (ſi toutes fois il eſt permis de la nommer ainſi) n'a été faite qu'au moment où la République ſur le point de ſigner ſon Traité d'Alliance avec la Pruſſe, mettoit en avant de nouvelles propoſitions de commerce. Au reſte l'Angleterre n'a jamais appuyé, en aucun tems, la démande de Dantzig & de Thorn. Elle à ſeulement éſſayé de faire comprendre à la Pologne que la Ceſſion conditionelle de la ville de Dantzig (ſeule) pourroit lui rapporter de grands avantages.

Dans le véritable eſprit du parti qu'il ſert, notre examinateur-citoyen cherche toujours à me mettre mal dans l'eſprit de la nation; mais s'y prend-il avec adreſſe? Non. Que ce ſoit un Miniſtre ou un particulier obſcur qui trouve la Pologne *trop Coloſſale* pour la forme de ſon gouvernement, pourroit-il

être

être soupçonné par la bonne foi & le sens commun de récommander le projet d'un nouveau partage dans une Brochure? Les cours qui ont concerté & exécuté le dernier, s'y sont-elles pris de cette façon? Je me flatte que tous les honnêtes gens & tous ceux qui n'ont pas un intérêt à pervertir le sens de mes paroles, liront dans l'expression de *trop Colossale* une invitation à la Nation Polonaise à adapter son gouvernement, à l'étendue de ses possessions & non par ses possessions à la forme de son gouvernement. Voilà un beau motif pour me dénoncer au genre humain!

Notre bon citoyen passe à la critique de la Note Confidentielle, & rejette avec humeur la proposition de l'Aliénation de l'Angleterre de la Russie comme juste, & bien fondée (qu'il m'en coute de repondre à toutes ces inutilités!) &, parlant d'un ton dogmatique il soutient que les sentimens de la Nation Anglaise peuvent être indépendans & même contraires à ceux de la Cour ou du Ministre. Je ne veux pas prendre la peine d'instruire mon Adversaire de la nature de la Constitution Britannique; mais toute l'Europe, excepté lui, conviendra qu'il n'y a jamais eu une époque dans l'Histoire Anglaise, où le Ministre ait joui d'une confiance plus entiere de la Nation, qu'à celle-ci. Voyons si le réfroidissement de ce païs est bien fondé: Je ne parle pas de sa populace ni de ses mate-

lots qui ne ſçavent pas de quoi il s'agit & ne s'en mêlent pas; mais des gens inſtruits; des gens qui ont été dans le cas d'apprendre l'état de la queſtion. Cette Cour de Ruſſie remplie de ſa dignité, & fière *de ſa loyauté* (comme dit notre examinateur-*Citoyen*) à qui doit-elle cette élevation? A qui doit-elle d'être (ſi c'eſt vrai) au moins l'égale de la Nation Anglaiſe? Peut-elle oublier (mais oui, elle l'oublie) que c'eſt à cette même Angleterre qu'elle doit toute ſa fortune? Quelle auroit été l'iſſue de ſa derniere guerre contre les Turcs, ſans ſes ports, ſes Officiers, & ſes ſecours? *Triomphante* & déſaſtreuſe comme celle-ci probablement. Pour récompenſer des ſervices plus grands que *des Alliés* ne rendent quelque fois, lorsque la Nation Anglaiſe s'eſt trouvé engagé dans une guerre contre la France, l'Eſpagne, la Hollande & l'Amérique; que fait-elle? Elle ſe met à la tête d'une Neutralité Armée pour couper le peu de reſſources qui reſtoient à cette Nation presqu' accablée par le nombre & la puiſſance de ſes ennemis. La paix eſt venue & ſes torts ſont pardonnés. On tend la main encore à cette même Ruſſie & on lui demande le rénouvellement d'un Traité de commerce. Ce Traité eſt refuſé aux Anglais, &, dans la plus fauſſe de toutes les ſpéculations, eſt accordé à leur ennemi naturel. Peut-on nier que ce ne ſoient là des raiſons juſtes & bien fondées pour l'Alliénation de l'Angleterre de la Ruſſie.

Lorsqu'on parle de *Monopole* en Ruffie, il eft évident qu'on n'a entendu parler que du commerce forcé, exclufif, & néceffaire que l'Angleterre a été, jusqu' ici, dans le cas de faire, faute d'avoir d'autres moyens de fe pourvoir ailleurs. Le mot *Monopole* ne fignifie pas toujours un Complot, pour ainfi dire, d'accapareurs qui s'emparent d'une branche de commerce: dès que le commerce, pour quelque raifon que ce foit, eft nécéffairement, entre les mains d'un feul vendeur, toutes les idées reçues nous autorifent à l'appeller *Monopole*. Encore, ici, des mots!

L'Examinateur, citant l'affertion que la Pologne offre tout ce que la Ruffie fournit, foutient qu'il eft plus aifé de l'avancer que de le prouver.

On n'a jamais prétendu faire accroire que, dans ce moment-ci, la Pologne étoit en état de fournir à toutes les demandes de l'Angleterre; & j'ai démontré que j'étois du même fentiment que la Note confidentielle, ayant, vers la fin du mémoire, dit, que l'Angleterre nous récommandoit de *partager d'abord, & enlever, probablement, par la fuite, tout le commerce des munitions navales &c. de la Ruffie.* Aucune fubtilité de l'Examinateur ne pourra renverfer cette grande vérité; que, plus la Pologne jouira de la liberté de fon commerce, plus elle déviendra féconde en productions pour l'alimenter. Sa population

ſans ſémer des dents de (*) Cadmus (le citoyen à dit de Méduſe, pour nous prouver qu'il n'étoit pas plus profond en literature qu'en logique) augmentera, à proportion des moyens de ſubſiſtence, & les lumieres, les découvertes, & les ſpeculations utiles des etrangers auſſi bien que des indigènes, accroitront les avantages naturels du ſol d'une maniere incalculable. Voilà ce que nous pourrons raiſonnablement prévoir. Voici ce que nous ſçavons tous de poſſitif, excepté l'éxaminateur.

Les meilleurs eſpèces de Lin croiſſent dans la partie de la Lithuanie qui eſt entre le Niemen & le Duina.

Les meilleurs ſortes & la plus grande quantité de Chanvre, croiſſent dans les Palatinats de Polock, de Wilna, de Mińſk, & Nowogrodek. Le Mâture eſt dans la plus grande abondance entre le Duina & le Prypecz en Lithuanie. Le Bois de Chêne dans la Volhynie & ſur les Bords du Bog, au ſud du 53eme Degré.

Les ports de la Pruſſe ſont auſſi près que Riga & plus près que St. Petersbourg; par conſequent, plus commodes pour l'exportation du Lin & du Chanvre; & les prémiers auſſi bien que le Niemen & les autres Rivières, qui ont une communication avec eux, ſont

NOTE. (*) *Il eſt permis de les appeller les dents de Cadmus; elles étoient à lui* par droit de conquête, *car il les avoit arraché de ſa machoire du ſerpent.*

plûtôt ouverts, c'eſt-à-dire, libres de glaces que le Duina. Ces Articles de la prémiere importance, peuvent arriver aux ports de la Pruſſe, & en être exportés, de quatre à ſix Semaines plûtôt que de Riga, & de huit à dix plûtôt que de St. Petersbourg.

Tous les Mâts qui ſont coupés ſur les Rives de la Berezyna ſont deux ans en chemin à Riga: ils deſcendent cette Riviere & rémontent le Dnieper jusqu'à Orza en Ruſſie, & ſont depoſés à terre dans cette contrée la prémiere Année. La ſeconde, ils ſont transportés, par terre, à Babinow, ſitué ſur une branche du Duina, & arrivent à Riga au mois de Juin ſuivant. S'ils étoient transportés ſur une branche du Niemen, ils arriveroient à Memel au mois de Juin de la prémiere Année. Quant au bois de Chêne il doit être deux Ans en chemin à Riga, pendant qu'on ſçait, par des expèriences faites, qu'il pourroit arriver à Memel dans l'eſpace de trois ou quatre mois; c'eſt-à-dire depuis le mois de Mars jusqu'à celui de Juillet. Où eſt le Gentilhomme poſſeſſioné en Pologne qui ne ſoit intéreſſé à ces faits inconteſtables?

Voici encore un beau raiſonnement.

Page 13. du l'Examen.

„ Avant le partage, avant la fiſcalité Pruſſienne „ Dantzig étoit ouvert aux Anglois ; mais ceux-ci „ n'en faiſoient pas moins leur Commerce avec les „ Ruſſes, donc il eſt *faux* que les Anglais, en ſe liant „ avec nous, pourront ſe paſſer de la Ruſſie. „ — Mais. 1° Dantzig défendoit ſon droit d'Etape & méttoit bien des entraves, trop ſenſibles à une Nation entreprenante & accoutumée á faire le Commerce en grand. 2° Les Anglais ayant trouvé des facilités & des avantages dans leur Commerce en Ruſſie, y tenoient depuis plus d'un Siècle, & l'on ſçait que le Commerce ne change pas legèrement, & ſans de très fortes raiſons, ſes routes accoutumées. 3° Les principes œconomiques, ainſi que les rapports Politiques de la Ruſſie ont pu faire chercher aux Anglais des moyens de ſe ſouſtraire à cette eſpèce de dépendance dans laquelle les ténoient leurs liaiſons Commerciales avec la Ruſſie. C'eſt pour cela qu'ils ont envoyé des Voyageurs en Pologne. Ils ſe ſont informés de nos productions, de notre induſtrie &c. et ils ont vu qu'en s'appliquant à exploiter notre Commerce, ils pourroient trouver chez nous beaucop plus d'avantages & ſurtout être moins genés dans leurs opérations politiques dans un tems où l'enorme aggrandiſſement de la Ruſſie les force de prendre des méſures incompatibles avec les interêts de leur Commerce. Par conſéquent ſi l'Angleterre en conçourrant à nous rélever & à favoriſer notre induſtrie peut ſe donner en

Pologne des Etabliſſemens Commerciaux qui la délie de ſa dépendance de la Ruſſie, il eſt tout ſimple qu'elle le fera, & c'eſt préciſément à cela que viſent les démarches de cette Puiſſance comme c'eſt à cela que ſe réduit l'état de la queſtion actuelle.

Page 13.

„ La Note developpe des raiſons qui empe-
„ chent la Pruſſe de changer un Syſtême des vices du
„ quel on convient. „

Il eſt impoſſible de ſuivre l'Auteur de l'Examen, dans tout ce qu'il dit rélativement aux difficultés que l'Auteur de la Note Confidentielle apprehend pour le nouveau Syſtême œconomique en Pruſſe, d'où doit dépendre notre Traité de Commerce. — Il commence par accuſer l'Auteur du mémoire d'avoir divulgué d'une maniere humiliante pour la Pruſſe ſes préjugés œconomiques, enſuite il avoue qu'il y a peu d'inſtitutions humaines qui ayent fait autant de mal que les principes de la Regie Françaiſe. Après, il prétend que ces vices ſont connus en Pruſſe, parce qu'une Commiſſion établie à Berlin en 1787. c'eſt-à-dire dans un tems où l'on étoit animé contre les Fermiers François, decéla dans un Ecrit publié, avec l'approbation du Gouvernement, les préjugés, les défauts, & les inconvéniens de la Regie Françaiſe. Tout de ſuite il montre la

Pologne, la Pruſſe & Dantzig ruinées par ce malheureux Syſtême, & il finit par déclamer contre le Gouvernement Pruſſien qui avoue ſes torts & qui ne les réparé pas.

Tout cela n'eſt qu'un morceau dont je prie mes lecteurs de faire uſage pour les confirmer dans l'opinion de ce que la Note Confidentielle avoit taché d'inſinuer, quoique avec beaucoup de réſerve ; c'eſt-à-dire que la Cour de Berlin craint le dérangement d'un Syſtême vicieux & invétéré; qu'il faut ſçavoir gré au Roi de vouloir conſentir aux changemens qui pourront être néceſſaires, & qu'il faut procéder avec beaucoup de douceur & de précaution pour lui perſuader d'adopter un nouvel ordre de choſes. —

En un mot, depuis la page 13. jusqu'à la page 18. l'Examinateur prouve, avec beaucoup plus de force que la Note Confidentielle n'eut oſé faire, que la Pruſſe connait depuis longtems les vices de ſon Syſtême fiſcal, qu'Elle ne veut pas le réparer, ou, ce qui révient au même, que ce n'eſt pas par préjugé, mais par mauvaiſe volonté qu'Elle ne le change pas. Mais il ne prouve point que ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, ne puiſſe ſe faire par la ſuite, & s'eſt préciſement l'objet de la diſcuſſion.

Pag. 17.

“ Si les egards que le Cabinet de Pruſſe doit „ avoir pour les intérêts majeurs de ſes propres ſujets „ ne ſuffiſent pas pour l'obliger à changer un Syſtême „ dont il reconnoit hautement les défauts, pouvons- „ nous eſpérer qu'on faſſe ce ſacrifice aux intérêts „ de la Pologne? “

La Pruſſe ne le fera pas pour les intérêts de la Pologne; mais pour ſes intérêts avec la Pologne, mais pour la poſſeſſion de Dantzig; quoique, comme l'aſſûre l'éxaminateur ce ſoit *une ville ſans territoire*, *ſans revenus*, *ſans induſtrie* &c. *Et qui ne ſauroit remplir le Vuide qu'occaſionneroit à la Pruſſe un pareil changement.* Une ville qui, ſelon l'éxaminateur lui même, a *trois millions de Ducats* par an en circulation; une ville qui ſurpaſſe Koenigsberg, Stettin & tous les ports Pruſſiens les plus favoriſés, pourroit probablement remplir le Vuide qui réſulteroit pour quelques années à la Pruſſe du changement en queſtion.

Non, dit l'Examinateur: “ parceque Dantzig „ paſſant ſous la Domination Pruſſienne perdroit encore le peu qui lui reſte, car, dit-il, Dantzig de- „ venant Pruſſien, ſeroit expoſé aux caprices du Ca- „ binet, à l'impéritie des Miniſtres, à l'avidité de „ quelque autre Launay &c. “ C'eſt à dire que cette

ville deviendroit comme celles qui sont sujettes à un gouvernement absolu, dont aucune n'offre à la confiance des Negociants, la liberté, la sagesse, & *l'inamovibilité* des loix, que l'éxaminateur regarde, avec raison, comme les bases de tout commerce. Sans doute que le Citoyen doit prétendre que Riga, Petersbourg, Alexandrie & Smirne ne sont pas faites pour inspirer de la confiance aux Negocians, ou que la Russie, & la Natolie, ne sont point sous une domination absolue.

Pag. 19.

“ L'Angleterre, à l'epoque du partage, s'in-
„ téréssa à conserver Dantzig à la Pologne, parce
„ qu'elle sentoit toute la force des considérations ci
„ dessus; il est étonnant que ce même Cabinet change
„ aujourd'hui de politique. “

Quelques aient été dans le tems les bruits adroitement repandus à Varsovie, & quelqu'instruit que puisse être le *Citoyen* des sécrets des Cabinets, on ne décidera pas sur sa parole qu'elle part eut l'Angleterre à la conservation de Dantzig. l'Angleterre a été certainement contraire à la Cession de Dantzig; si aujourd'hui Elle nous conseille autrement, l'Examinateur, au lieu de s'en étonner, ou d'accuser la nouvelle conduite de cette Puissance, devoit en

chercher *les raiſons* dans les circonſtances actuelles de l'Europe, dans l'Etat de la Pologne, & de Dantzig elle même. *Ces raiſons* ſont de nouveau, le ſujet de la diſcuſſion, que l'éxaminateur a ſoin de laiſſer toujours toute entiere à l'écart.

Ibidem:

“ Ce n'eſt donc pas pour avoir un dédom-
„ magement du ſacrifice qu'on veut faire en notre
„ faveur, qu'on nous demande Dantzig; c'eſt uni-
„ quement pour l'avoir. “

Ici l'examinateur montre tous les avantages que ſe promet la Pruſſe de la poſſeſſion de Dantzig; nous devons lui ſavoir gré de cette énumeration dont nous voudrions pouvoir garantir la vérité, & il nous permettra, ſans doute, de mettre ces mêmes avantages en ligne de compte *pour remplir le vuide* que la Pruſſe doit reſſentir, ſelon lui, *du nouvel ordre des choſes.*

Ici ſe préſente une conſidération générale qui nous diſpenſe, pour un inſtant, de ſuivre de près l'éxaminateur dans ſes chemins répliants & tortueux.

La ville de Dantzig a une circulation annuelle de *trois millions de Ducats;* elle ſurpaſſe encore tous les ports les plus favoriſés de la Pruſſe; elle eſt

à la convenance de cette derniere Puiſſance, ſous tous les rapports commerciaux & politiques; la Cour de Berlin met tout en oeuvre pour avoir cette Ville. Voilà les aveux même de l'éxaminateur. L'Angleterre nous démande le ſacrifice de cette Ville pour obtenir de la Pruſſe un changement de Syſtême économique, que la Pruſſe elle même réconnoît comme vicieux, & qu'elle aura tout l'intérét de changer; voilà de quoi encore l'éxaminateur convient. La queſtion ſe reduit donc à voir. 1° Si l'acquiſition de Dantzig, réunie aux avantages que le nouveau Syſtême économique & politique, doit produire à la Pruſſe, doive engager cette Cour à s'éxpoſer, pour quelques années, à un *vuide ſenſible dans ſes revenus;* & cette partie de la queſtion demande un calcul bien exact des avantages & des pertes.

2° Si la ceſſion de Dantzig eſt un ſacrifice nécéſſaire à la Pologne pour obtenir les avantages politiques & commerciaux qu'on lui promet en échange?

3° Si le ſacrifice de cette ville eſt aſſez grand, pour que la Pologne rénonce plutôt que de le faire, aux avantages qu'elle en doit éſpérer.

4° Si les moyens qu'on lui offre de s'aſſûrer ces avantages, après avoir cédé Dantzig, sont tels que

la République doive raisonnablement s'en contenter & les regarder comme des bases solides de son commerce & de son existence politique.

Les prémiers trois points de cette discussion importante sont encore à traiter. L'auteur de l'éxamen s'est uniquement attaché à discuter le quatrieme, qui, à la verité, est celui de tous sur le quel il ne faut pas laisser de doutes.

En attendant donc que les prémiers trois articles soyent éxposés dans leur vrai jour, je suivrai l'éxaminateur dans la discussion du dernier.

D'abord il affirme que nous ne devons pas regarder comme une sureté suffisante pour nous, les promesses de la Prusse; & il en donne une raison bien frappante dans la conduite de cette Cour après le traité de 1775; conduite que l'acquisition de Dantzig la mettroit toujours plus en état de suivre à notre égard sans que nous ayions de notre côté les moyens d'en tirer raison.

L'Auteur du Mémoire, convaincu par l'histoire de tous les siecles & de toutes les Nations, que l'intérêt seul fait toute la force & la solidité des conventions politiques, loin d'appuyer sur les promesses de la Cour de Berlin, avoit tâché de prouver — que

la Pruſſe à qui la ſeule appréhenſion d'un *Vuide ſenſible* dans ſon revenu rend ſi difficile le changement d'un Syſtême qu'elle reconnoit comme vicieux & nuiſible pour elle, ne ſauroit certainement, par les caprices ou l'ignorance d'un Miniſtre, ou par l'avidité d'un Traitant, bouleverſer le nouveau Syſtême qu'elle pourroit embraſſer dans la Négociation actuelle, ſur tout après que l'éxpérience le lui auroit montré auſſi avantageux que le Syſtême préſent eſt mauvais.

Ce raiſonnement conduiſoit donc naturellement à ſe demander; — S'il ne ſeroit pas poſſible de faire avec la Prüſſe un *tel* traité de commerce, à de *telles* conditions & ſous de *telles* reſerves, que la moindre infraction de ſa part, entrainât neceſſairement un *tel* déſordre dans ſes finances, une *telle* perte dans ſes revenus, un *tel* dérangement dans ſes rapports politiques, que pour longtems il lui fût impoſſible d'y manquer, & même d'en changer la plus petite choſe?

Voilà proprement la queſtion réduite aux termes les plus précis, & ſur les quels toute déclamation devenoit inutile.

Cependant *l'Examinateur*, comme s'il n'eût pas ſenti la force de cet argument, qui étoit cependant très prononcé dans le Mémoire, revient à l'exemple

de M. de Launay, & voici de quelle maniere il le combat.

" La Pruſſe etoit, avant le Syſtême François, „ ſur le pied même qu'on lui demande de l'établir „ à préſent.

" *Malgré cela* elle en a meconnû l'utilité, & „ s'eſt laiſſée entrainer à des erreurs qui lui ſeront „ longtems funeſtes: les mêmes cauſes ne pourront- „ elles produire une autre fois les mêmes effets? "

Il eſt certain que le Syſtême Pruſſien n'a jamais été ſur le pied qu'on le demande. La Pruſſe elle même par ſa nature de pays conquérant, par les principes de Frédéric, par ſes rapports politiques, étoit dans une toute autre ſituation qu'à préſent.

L'Europe offroit à la politique des Cabinets un tout autre tableau qu'aujourd'hui.

Ces deux points de vûe ſuffiſent pour démontrer que la Pruſſe n'étoit, ni ne pouvoit être, avant le Syſtême de M. de Launay, ſur le même pied qu'on lui demande de l'établir.

La Ville de Dantzig n'étoit pas une poſſeſſion de la Pruſſe; & les autres ports Pruſſiens ne faiſoient qu'un trop foible commerce.

Les Anglois ne ſongeoient pas à tourner leurs ſpéculations vers la Pologne, & à nous inviter à devenir les concurrens du commerce de la Ruſſie dont-ils étoient les amis & le ſoutien. Quand même le Syſtême de fiſcalité introduit par M. de Launay, n'eût pas, avant lui, gêné & accablé le commerce Pruſſien, on étoit bien loin de la liberté de Tranſit qu'on demande dans ce moment.

Toutes ces réflexions devoient arrêter la plume de *l'Examinateur*, avant de hazarder une aſſertion ſi peu fondée; il ſe ſeroit apperçu alors, peut-être, de la fauſſeté de ſa concluſion; parceque les *cauſes* d'autre fois n'étoient pas les mêmes qu'aujourd'hui; & parceque, pour produire les *mêmes effets*, les *mêmes cauſes* ont beſoin des mêmes moyens, & ſuppoſent les mêmes circonſtances. Ma maiſon étoit très ſûre avant qu'un Voiſin malveillant en eut affoibli les fondemens par une excavation dangereuſe. Je remplirai le creux, j'acheterai le terrein à 40. pas à l'entour de ma maiſon, & je la fortifierai ſi bien qu'elle ne ſera plus menacée de ruine. Non, dirait mon *Examinateur*, — Votre Voiſin ne peut-il pas creuſer encore à 40. pas? Et la *même cauſe* ne peut-elle pas produire le *même effet?*

En ſuivant l'eſprit de la logique de l'auteur du Mémoire, il s'agit de voir ſi le Syſtême qu'on demande

mande à la Pruſſe d'adopter peut lui devenir *ſi utile*, que ſans un aveuglement qu'on ne doit pas prévoir, elle ne puiſſe ſonger à le quitter; Si ce Syſtême eſt *ſi intimement lié* avec les principales branches de ſon adminiſtration, que ſans un bouleverſement général, elle ne puiſſe y toucher; & s'il ſera *ſi nécéſſairement attaché* à tous ſes rapports politiques, que ſans porter un changement total à la ſituation ou aux intérêts des puiſſances alliées, elle ne pourra le renverſer.

Si, d'après les maximes de la politique, on peut conclure avec la Pruſſe un arrangement qui ait *ces trois qualités*, *l'Examinateur* pourra multiplier à ſon aiſe les de Launay & les Miniſtres ignorans ou corrompus, l'arrangement n'en ſubſiſtera pas moins, & les *mêmes cauſes*, ou demeureront *ſans effet*, ou en produiront un *tout autre.*

L'Auteur du Mémoire outre ce premier fondement de ſureté pour la Pologne, en avoit ajouté un ſecond qui n'étoit pas moins capable de prévenir & diſſiper les craintes; la garantie de l'Angleterre. Et comme il a déjà déclaré que ce n'eſt pas à la loyauté, mais à l'intérêt des Nations, que la politique nous apprend à croire uniquement; il avoit appuyé ſes aſſûrances ſur *l'identité* des intérêts commerciaux de l'Angleterre avec la Pologne, & ſur *l'importance majeure* de tout ce qui eſt commerce

pour cette Nation qui vient de ſacrifier une ſomme immenſe pour la navigation & le commerce à Nootka.

L'Examinateur traite cette partie avec toute l'adreſſe & toute l'habilité poſſibles.

" 1° Les garanties, dit-il, ſont un moyen trop decrié en politique pour s'y fier. "

" 2° L'Angleterre pourra-t-elle nous garantir de toutes les *Cavillations* & avanies, & de tous les petits moyens *financiers*, dont la Pruſſe ſaura vexer notre commerce, à moins de n'avoir des inſpecteurs ſurveillants dans toutes les Douanes de Pruſſe; & en ſuppoſant même que cette Cour ſoit docile à ſes remontrances, ou qu'elle tremble à ſes ménaces? "

" 3° Il ſe paſſera un grand eſpace de tems avant que le commerce de la Pologne ne devienne un objet majeur pour l'Angleterre, au point de lui faire prendre les armes pour en défendre ou en augmenter les avantages; ſi les Anglois ont armé & depenſé trois millions Sterl. pour l'affaire de Nootka, très legère en elle même, c'eſt que toute affaire de ce genre entre elle & ſes deux rivales naturelles la France & l'Eſpagne, quelque mince qu'en ſoit l'objet, quelque leger qu'en ſoit le prétexte, devient de la

plus grande importance par ſon but, ce qui ne peut avoir lieu à l'egard de la Pruſſe avec qui l'Angleterre n'eſt point en rivalité, & qu'elle doit même regarder, dans l'état actuel de l'Europe, comme ſon alliée naturelle. "

" 4° Quand même les choſes en ſeroient au point que l'Angleterre fût forcée de défendre ſon traité de commerce avec nous en prenant les armes contre la Pruſſe, comment lui feroit-elle la guerre? par mer? Mais la Pruſſe n'eſt pas une puiſſance maritime. Par terre? Mais une guerre continentale ne peut-être qu'impolitique & ruineuſe pour les Anglois qui devroient la faire tous ſeuls contre la Pruſſe, & qui auroient tout à craindre pour le Hanovre. "

5° Ils feront par rapport à la Pruſſe ce qu'ils font depuis longtems à l'égard de la Ruſſie. Ils la ménacent d'une guerre qu'ils n'oſent pas entreprendre, & qu'ils n'ont aucun moyen de faire, ſoit craint d'échouer, ſoit égard pour leurs propres établiſſemens en Ruſſie, qu'ils riſquent de ruiner.

Il eſt fâcheux que ce bel échaffaudage de raiſonnemens doive tomber tout à coup, avec toute ſa décoration élevée pour en impoſer quelques inſtants.

Il tombe, en ſuppoſant que ſur la baſe de notre traité de commerce avec la Pruſſe, l'Angleterre ouvre chez nous un chemin à ſes achats, & un débouché pour ſes Manufactures, la *garantie* ne ſera qu'un nom; & notre *garant* véritable ſera l'intérêt que cette puiſſance prendra à ce traité.

Il tombe, en ſuppoſant notre traité avec la Pruſſe fait de maniere que les *avanies* & les petits moyens des commis ne puiſſent jamais avoir lieu; &, par conſéquent, que les inſpecteurs Anglois aux douanes de Pruſſe ſeroient inutiles.

Il tombe, en ſuppoſant que quelque puiſſe devenir avec le temps l'importance du commerce Polonois pour l'Angleterre, pourvû qu'elle y trouve de quoi remplacer, du moins pour la plus part, celui qu'elle ne peut plus faire avec autant d'avantage en Ruſſie, la Cour de Londres le ſauroit bien proteger ſans permettre ou ſouffrir dans notre traité avec la Pruſſe, des infractions ou des innovations qui pourroient lui être préjudiciables.

Notre *Examinateur* empruntant le langage de quelques *pamphlets* de *l'oppoſition* s'éfforce de dénaturer la conduite du *Miniſtre* dans l'affaire de Nootka, & d'affoiblir les conſéquences de cét exemple. Quoi qu'il lui plaiſe d'en dire, la neceſſité des Ar-

ticles qu'offre à la Marine Angloiſe le commerce de la Baltique, eſt pour le moins auſſi *naturelle*, que *l'averſion prétendue de la Nation contre la France & l'Eſpagne.* Les objets de ce commerce ſeront *auſſi grands & toujours ſubſiſtans*, que ceux qui font les *baſes de cette rivalité.* Toute entrave qu'on mettrait à ce commerce, deviendra donc *bientôt majeure*, comme toute *colliſion* avec les *Nations rivales.* La moindre plainte, la plus légère appréhenſion relative au commerce de la Baltique *réunira donc tous les eſprits* en Angleterre, & ſervira le Miniſtre comme la *rivalité;* & *l'éxemple de Nootka* ſera renouvellé à nôtre égard avec d'autant plus d'énérgie que l'approviſionnement de la Marine eſt pour l'Angleterre le premier objet, que ſa *rivalité même* avec la France & l'Eſpagne rend toujours plus important.

Faut-il toujours une guerre pour aſsûrer l'éxecution d'un traité de Commerce? Les Puiſſances, ſurtout celles du premier ordre, n'ont-elles pas mille moyens d'obtenir raiſon d'un tort, & de faire valoir leurs plaintes ſans prendre les armes? Et mon *Examinateur* eſt-il donc ſi neuf dans la Diplomatique, & ſi peu inſtruit dans l'hiſtoire des Négociations, qu'il ne connoiſſe d'autre voye de faire reſpecter un droit, un traité, une garantie, que la guerre? Si avant que de décider les Anglois à ſe porter hoſtilement contre la Pruſſe, il faut ſuppoſer que les profits de leur com-

merce avec nous valent une guerre, ou que les dommages qui résulteroient des infractions, des vexations *financiéres*, méritent, (indépendamment de l'honneur national) qu'on en demande réparation à tant de risques & de fraix; ne faut-il pas ſuppoſer auſsi, que la Pruſſe devra calculer de ſon côté, ſi le misérable avantage de quelques opérations de commis, ou d'une ſpeculation *financière*, peut balancer le tort & le discredit d'une violation de traité, le réfroidiſſement & la perte d'un allié utile & puiſſant, les répreſailles, les vengeances indirectes, les déſagrémens & les oppoſitions ſecrettes dans des Négociations éloignées, & auprès des autres puiſſances; enfin l'aigreur, les ruptures, & un renverſement total de rapports, de liaiſons, de méſures, & tant d'autres ſuites, ſouvent plus déſaſtreuſes & plus durables qu'une guerre?

C'eſt dommage que l'Auteur de *l'Examen* n'y ait point ſongé: mais il auroit pu nous peindre, dans ſa grande manierè, le tableau effrayant de ce qu'il en coûte à la Ruſsie d'avoir perdu de vûe, ou meprisé ce *calcul*. La guerre dangereuſe & meutriere de la Suède qui a ménacé Petersbourg, trois campagnes contre la Porte marquées par des *triomphes* enſanglantés; des ſommes immenſes verſées dans l'étranger; une Dette énorme, des pertes incalculables pour la population, l'induſtrie & le commerce, un ſyſtème féderatif qui la contraindra peut-être de rénoncer à

jouer un rôle en Europe ; tout cela auroit dû convaincre l'Auteur de *l'Examen* que les cabinets se livrent souvent des combats funestes aux Empires, & dans les quels l'habileté ou la crainte pourroit aussi bien *garantir* les traités, que des armées & des flottes..... Mais *l'Examinateur* a mieux aimé contempler les cinquante Vaisseaux de Ligne Russes ; les promenades inutiles ou les naufrages des Escadres Angloises ; leur bombes éclater sur les Magazins & les Comptoirs de leurs Compatriotes, & la Baltique fermée aux Anglois par les *intérêts permanens* de la Suède & du Dannemarc.

Son imagination s'est egayée à ce spectacle, mais c'est aux dépens de ses connoissances en Politique. (*)

Cependant ne pourroit-il pas arriver, reprend *l'Examinateur*, que la Prusse entrainée par l'appas d'un profit momentané, ou prête à changer de rapports

NOTE. (*) *L'Examinateur, page 23. suivant, raisonne* en homme d'Etat consommé *sur l'Embarras où seroit l'Angleterre dans ce cas ; surtout lorsqu'il la voit isolée & qu'il oublie les alliés qu'elle auroit nécéssairement, ne fût ce que par la communauté d'intérêts, sans en excepté la Pologne qu'il auroit du, cependant, compter pour quelque chose.*

politiques, bravât l'Angleterre, & préférât une rupture? Et dans ce cas que deviendroit notre commerce & la *garantie* de la cour de Londres?

Mais 1° C'est dans la vûe de prévenir (*autant qu'il est donné aux cabinets éclairés de le faire*) un pareil evenement, que le traité de commerce entre la Pologne & la Prusse doit-être *entièrement lié avec un systême fédératif*, qui le rendra inviolable par l'intérêt même qu'y prendroient plusieurs puissances ensemble.

2° La meilleure manière de répondre à cette question, c'est d'en faire d'autres; les Voici. Sans ce traité de commerce avec la Prusse, que deviendra Dantzig? Que deviendra la défluitation de la Vistule? Que deviendra le commerce de la Pologne sur la Baltique? Calculons les deux Hypothèses, les chances pour ou contre (*) dans les deux cas; & décidons s'il nous convient davantage de rénoncer à tout ce qui

NOTE. (*) *Ce calcul doit être calme & reflechi. Je demande même qu'on y fasse entrer* les mille (*& une*) circonstances politiques, *qui selon l'Examinateur, ne sont pas même éloignées, & qui doivent affranchir la Pologne de ses gênes humiliantes* (*page 23. suivant*) *&* les mille (*& une*) *combinai-*

qui peut rélever notre commerce, animer nos villes, & augmenter notre réproduction & notre induſtrie, pour *la crainte éloignée* d'un changement que tout doit rendre improbable: ou de profiter du moment pour nous aſsûrer la liberté du débit, & qui plus eſt, l'indépendance & l'exiſtence politique.

J'avois fait quelques rémarques ſur la loi portée dans la Diète contre la ceſsion de toute propriété territoriale. *L'Examinateur* répond d'un ton de maître " qu'une nation a le droit de ceder une „ conquête ainſi qu'une poſſeſsion acquiſe, qui, par „ la nature de ſa Conſtitution, n'a pas été admiſe à „ faire une partie de la choſe publique; mais aucune „ Nation, dans aucun cas poſsible (celui de la force „ excepté) ne peut avoir le droit de ceder une partie „ integrante de l'Etat ſans le conſentement de ceux „ qu'elle veut ſéparer de ſon corps." (page 26.)

Dans ces principes de *l'Examinateur*, rien n'étonne, pas même la tournure pedanteſque dont il

ſons politiques aiſées à prévoir, (*page 28*) *qui peuvent affranchir Dantzig des entraves cruelles &c. J'aime trop ma Patrie pour vouloir qu'on ſe diſſimule* ces circonſtances & ces combinaiſons politiques. *Je demande ſeulement qu'on ne les préſente ainſi en raccourci, & ſurtout qu'on évite le ton de la déclamation.*

fait uſage. Cette matiere entierement étrangere à notre ſujet nous diſpenſe d'entrer dans une diſcuſſion ſuivie; mais il me ſera permis de rémarquer en paſſant. —

1º Que le droit de céder une conquête ou une poſſeſſion acquiſe, qui ne faiſoit pas partie de l'Etât, n'eſt pas auſſi général que *l'Examinateur* le prétend.

2º Que toute ceſſion d'une portion de l'Etât de Nation à Nation, ſuppoſe le conſentement de ceux dont on veut ſe ſéparer.

3º Que la *force* n'eſt pas abſolument le ſeul tître qui autoriſe une Nation à céder une *partie intégrante* de ſon Etat, à moins que par le mot *force* on n'entende toute néceſſité, qui met l'éxiſtence de la plus grande partie du corps politique en *colliſion* avec la conſervation de la moindre partie. Par conſéquent toutes les fois que le corps politique ne pourroit ſe conſerver ſans rénoncer à l'une de ſes parties, la Nation non ſeulement a le droit, mais encore elle eſt en dévoir de rénoncer à la partie qu'elle ne pourroit conſerver ſans ſe perdre; puisque le but du pacte ſocial étant l'exiſtence & le bien être de toute l'aſſociation, dans ce cas, la partie qui refuſeroit de ſe ſéparer, voudroit la deſtruction de ce même corps, pour la conſervation du quel on l'y avoit aſſocié.

4° On peut affirmer que dans aucun cas possible (pas même la force, pas même la néceſſité la plus impérieuſe exceptées) une Nation ne peut *céder à une autre*, ſoit une partie intégrante, ſoit une conquête. Elle peut ſeulement *ſe ſéparer* de la partie qu'elle ne ſauroit conſerver ſans ſe perdre; mais une fois *ſéparée*, elle n'a plus d'autre rapport avec la *partie ſéparée*, que celui *d'égal à égal*, & par conſéquent elle n'a pas celui d'en diſpoſer.

5° Ce principe étant nécéſſairement compris dans le pacte primitif de toute ſocieté politique, rien de plus inutile que d'en faire une loi, d'autant plus qu'aucune Nation n'étant cenſée vouloir rénoncer à une *partie d'elle-même par caprice, & ſans une néceſſité inévitable*, une loi qui défendroit une pareille rénonciation, ſeroit préciſement faite pour un tems, où il ſeroit impoſſible de l'obſerver.

6° D'après ces principes on pourroit démender à *l'Examinateur* ſur quel fondement il a pu croire qu'on propoſeroit à la Pologne de renoncer à ſa ſuzeraineté ſur Dantzig ſans qu'on eut le conſentement des Citoyen de cette ville? Qui lui a dit que cette rénonciation ne ſeroit pas étayée de la volonté manifeſtée, de la ſatisfaction des Dantzicois eux mêmes? Pourquoi n'admettroit-il pas le cas que les Dantzicois pourroient ſentir leur ſituation précaire; qu'ils pour-

roient désirer, demander même un jour, de passer sous la protection de la Prusse? Pourquoi s'imagine-t-il qu'on ne songera pas à leur conserver leurs privileges? Faut-il s'obstiner à faire craindre le mal, quand il s'agit d'opérer le bien?

Page 28.

" Dantzig est le seul Débouché qui reste à la „ Pologne sur la Baltique. " Notre Examinateur oublie, que Dantzig n'a plus de port, &, par conséquent, ne peut pas être un débouché.

Ibid:

" La République ne peut, & ne doit pas prêter „ l'oreille à aucune proposition, qui ait pour objet „ la cession de Dantzig, c'est la conclusion de mes „ raisonnemens." Cette conclusion est digne de ses prémisses. — *L'Examinateur* évite bien soigneusement de parler de la situation physique de Dantzig. Il voudroit nous cacher la vérité la plus importante de toutes celles que nous avons mis en avant pour éclaircir ce sujet; une vérité si grande, si frappante, si irrefragable qu'elle rend tous les raisonnemens que nous avons employés pour satisfaire le public & répondre à *l'Examinateur* absolument superflus. *Dantzig s'en va toute seule!* Vous avez un cheval dans votre Ecurie que la faculté Vétérinaire à déclaré, unanimement,

atteint d'un mal intérieur que rien ne peut guérir, & qui doit, bientôt, l'emporter. Et vous voulez refuser toutes les offres qu'on vous fait pour l'acheter dans cet Etat? Vous avez dont perdu l'esprit?

L'Auteur de l'Examen Ami d'une cour qui ne songe qu'à nous tenir dans sa dépendance, & qui a tout à craindre pour son commerce de Riga, tache de nous persuader de garder Dantzig pour exclure jusqu'à la moindre probabilité d'améliorer le nôtre, & pour entretenir entre nous & la Prusse les germes d'une méfiance qui peut donner tôt ou tard à la Cour dont il est le partisan & le Chevalier la plus belle occasion de nous brouiller. Non; mes Concitoyens, on ne voudroit pas que vous fussiés en état de vous rélever. C'est ce qu'on craint le plus, on ne voudroit pas que vous eussies une existence stable & permanente. On voudroit empêcher le Prusse de profiter de ce moment pour achever un ouvrage qui férait le lien & le bonheur des deux Nations. Peut être songe-t-on à se rendre maître des conditions, sans que nous en ayions ni le mérite, ni le prix. Voilà le mot de l'Enigme!

Ibid:

“ La Diète actuelle n'a pas donné à la Pologne „ une armée, un Revenu, une Administration, pour „ sceller ses opérations par une lacheté &c. “ — *Le*

préſent eſt gros de l'avenir. Jamais il n'y a eu une époque auſſi importante pour la Nation Polonoiſe. De la déciſion prochaine de la Diète ſur la queſtion, que nous agitons, dépendra ſon bonheur, & peut-être ſon exiſtence. Le Ciel faſſe, que chacun qui aura à donner ſa voix à cette occaſion, conſulte ſa conſcience & ſes lumières ! Il aura à répondre à Dieu & à ſon pays, ſi, inconſidéremment, ou méchamment, il concoure au réfus des offres qui ſont faites à la Nation dans un moment qui ne reviendra plus.

Le Lecteur me pardonnera la transcription d'un paſſage à la fin de mon Mémoire, pour me juſtifier contre une tirade déclamatoire de l'Examinateur; on pourroit, ſans cela (n'ayant pas cet Imprimé à la main) imaginer, que j'avois outragée la Nation Polonoiſe, & que je lui avois dit les injures les plus impardonnables.

" D'abord il eſt impoſſible, que la Nation An-
„ gloiſe, qui ne peut avoir qu'un intérêt commun
„ avec notre République, & qui eſt ſi *éclairée ſur ſes*
„ *propres affaires*, puiſſe nous donner un mauvais
„ conſeil. En partant de ce principe, je crois que
„ nous pourrons lui abandonner hardiment, au moins,
„ le ſoin de nos affaires de Commerce : *Elle ſçait,*
„ *j'oſe le dire, mieux ce qu'il nous faut, que nous-mêmes*
„ *nous ne le ſçavons.*" — Y-a-t-il là de quoi crier

(pour me servir d'une expression à la mode) à la lanterne? Ce n'est pas là le seul passage, à beaucoup près, de mon Mémoire, que j'aurois pu transcrire au long pour fortifier sa défense.

Je respecte trop la Nation Angloise pour vouloir m'offrir ici pour son Apologiste. Tout ce que je sçais, en gros, & avec le reste de l'univers, c'est, que par ses forces, son credit & sa sagesse, depuis 1787. sans vouloir attenter à la proprieté de personne, Elle a fait sentir deux fois à la France & une fois à l'Espagne, que la paix pourroit leur convenir mieux que la guerre. Par sa modération & son amour de la paix elle donne un exemple, qui mérite d'être suivi par des peuples *moins puissans* peut être ; &, quant à sa *banqueroute*, que mon Examinateur envisage comme si prochaine, il faut avouer que ce n'est pas de l'état de ses fonds publics, montés à un point sans exemple, qu'il peut le présumer. Je vois dans ce pays-là un Roi intégre réligieux & sage, chéri de ses sujets, & respecté dans toute l'Europe. Un Ministre vertueux, éclairé & appliqué, promettant de porter son pays au plus haut degré de prospérité ; enfin de lui faire jouer le plus beau rôle de notre planète, celui de pacificateur de la Terre.

Le Citoyen appelle la liberté Angloise une *ombre de liberté*. Quelle qu'elle soit, elle suffit pour

tourner la tête à bien de mauvais Imitateurs. Qui ſçait? *Cette ombre*, traverſant le continent à pas de Géant, arrivera plutôt qu'on ne le penſe, peut-être, dans les contrées les plus ſeptentrionales de l'Europe pour épouvanter le Déſpotiſme, & faire pâlir l'uſurpation & le crime.

Page 29.

" Je pourrois ici m'arrêter ſur ce que l'Au-„ teur dit des intentions hoſtiles de la Ruſſie à notre „ égard &c. " Jamais il n'a voulu parler des *intentions hoſtiles* de la Ruſſie envers la Pologne dans la ſtricte acception du mot. Je ſuis trop éloigné de croire la Ruſſie aſſez formidable pour faire naître la crainte d'une invaſion chez nous. Les 100,000. hommes ſur les confins de la Pologne (c'eſt ici qu'on a ſemé les dents de Cadmus) n'effrayeroient pas une Nation guerrière & animée contre ſes oppreſſeurs. C'eſt contre les hoſtilités de la corruption & de l'intrigue, deux ennemies bien plus rédoutables, que je voulois mettre mes compatriotes ſur leurs gardes.

Le Citoyen parle des outrages de la Pologne envers la Ruſſie. Il la veut *outrageante*, & il ne la vouloit pas *orageuſe*. Si je ne craignois pas d'être ſoupçonné de vouloir employer des artifices populaires pour capter des ſuffrages, je pourrois dire des

des choſes bien flatteuſes pour le caractère peu vindicatif des Polonais. Je pourrois, en rapellant toutes les horreurs, tous les genres d'oppreſſion & d'inſulte que ce brave peuple a ſi patiemment enduré depuis tant d'années de la Ruſſie; je pourrois, dis-je, en contraſtant ſa conduite depuis deux ans avec celle de ſa voiſine, la montrer à l'Europe pour un modèle de modération & de douceur. La ſervitude etrangère eſt la pire de toutes; & il arrive rarement qu'un peuple ſécoue un jong de cette eſpèce ſans ſe porter à quelques violences, à quelques extremités, pour peu qu'il ſoit animé au dédans & appuyé au déhors. Aucune atteinte n'a été portée ſoit à la vie ſoit à la proprieté d'aucun Ruſſe en Pologne depuis que l'ouvrage de l'independence Polonoiſe eſt commencé: & ſa Révolution la plus utile (ſi elle n'eſt pas la plus éclatante) qui ait eu lieu en Europe, depuis celle de France jusqu'à celle de Genève, a été heureuſement (comme dit l'Examinateur lui-même) le moins ſouillé de ſang & de cruauté. Réclamer ſa liberté, revendiquer ſon Territoire, étouffer des complots, repouſſer des aggreſſions hoſtiles de ſes frontieres & ſe mettre ſur la défenſive; voilà tous les outrages que je connois de la Pologne envers la Ruſſie.

Je ne ſçais qui a conçu la prémiere idée de la Chaine fédérative, qui pourra conſolider & rendre durable (non pas *perpétuer*) la paix de l'Europe.

Mais il eſt à préſumer, que la nullité de la France, incapable de former une contre-ligue, l'a ſuggeré. Voila l'eſpèce d'Alliance qui convient à la Pologne, & qui vaut bien mieux, que l'option récommandée par l'Examinateur au commencement de ſon ecrit, d'une connexion fédérale *avec la Puiſſance qui auroit le moins d'intérêts compliqués à ménager vis-á-vis d'Elle.*

Lorsqu'on eſt échauffé par des altercations de vive voix, des expreſſions peu meſurées, l'oubli des bonnes manières, & les perſonnalités mêmes peuvent être excuſables. Mais ce n'eſt pas là le cas de celui qui écrit. Il a tout le tems de ſe calmer avant de ſe préſenter au public. La violence & la foibleſſe vont ſouvent enſemble, & il arrive presque toujours que les argumens ſans poids ſont accompagnés d'expreſſions indécentes. La modeſtie de l'Auteur de l'Examen, en parlant de lui même, répare, je l'avoue, ſon incivilité envers moi & me déſarme. Il dit que ſon nom n'ajouteroit pas de prix à ſon ouvrage. Je le crois. Les hommes bien nés ſont rarement groſſiers. L'immortel Fenelon, recevant de Boſſuet une Réponſe à ſes opinions ſur le Quiétiſme remplie d'amertume, lui dit. " Il faut, Monſeigneur, que vous ayiez pris mes raiſons pour des injures, puisque vous répondez par des injures à mes raiſons. "

Je prens ici congé de mon adverſaire & de notre controverſe, & j'attens avec les ſentimens de vénération & de reſpect que l'Examinateur a ſi ſouvent voulu me conteſter, la déciſion des Illuſtres Etats ſur la queſtion que nous avons pris la liberté de diſcuter.